

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1127

présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 11 SEPTIES**

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence. En outre, les dispositions prévues à cette phrase sont de nature réglementaire et seront précisées par le décret prévu à l'alinéa 3.